

Procès-verbal
Lundi 8 décembre 2025
(17h30)
En visioconférence

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 8 décembre à 17h30, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**DATE DE LA
CONVOCATION :**
3 décembre 2025

**NOMBRE DE
DELEGUES :**
En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 17

**SECRETAIRE DE
SEANCE :**
Jean-Pierre BARRET

TITULAIRES PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre BARRET
M. Marc BOTIN
M. Dominique BOURREAU
M. Jean-François CHABOLLE
M. Pascal CROU
M. Michel GRASS
M. Sébastien KARCHER
Mme Nicole LANGEL
Mme Nadège NAZE
M. André PITOU
M. Gilles SABATTIER
M. Nicolas SORET
M. Thierry SPAHN
M. Lionel TERRASSON

SUPPLÉANTS PRÉSENTS :

M. Guy BOURRAS
M. Michel JOLY
Mme. Catherine TOULLIER

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Éric BERTHAULT
M. Paul-Antoine de CARVILLE
Mme Frédérique COLAS
M. Jérôme CORDIER
Mme Catherine DECUYPER
M. Grégory DORTE
M. René FOUET
M. Jean-Luc GIVORD
M. Michel JOUAN
Mme Simone MANGEON
M. Marcel MILACHON
M. Gilles-Maximes POIBLANC

Le Président constatant le quorum atteint déclare la séance ouverte à 17h33.

Jean-Pierre BARRET est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 est approuvé.

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2025 est approuvé.

L'ordre du jour de la séance est approuvé .

- 1. Point d'information sur les projets soutenus au titre du Contrat Territoires en Action :
projet de groupe scolaire de Lixy, projet de bâtiment d'accueil périscolaire de la
Communauté de Communes Rives d'Yonne et d'Oreuse*
- 2. Projet de délibération N°ADM-5 : Validation de l'accord de consortium Seine
Nourricière- phase de réalisation*

1. Point d'information sur les projets soutenus au titre du Contrat Territoires en Action :

1. Projet de groupe scolaire de Lixy :

Le syndicat à vocation scolaire du Nord-Est Gâtinais porte un projet de création d'un groupe scolaire dans la commune de Lixy afin de regrouper les écoles des différentes communes membres du SIVOS à l'exception de Villethierry qui conservera ses 5 classes.

Le projet comprend la rénovation de la salle des fêtes de la commune qui sera intégrée au groupe scolaire et la construction d'un nouveau bâtiment comprenant les salles de classe, de restauration ainsi qu'un espace pour le périscolaire.

Le coût du projet s'élève à 3 733 178,82 € HT, la demande de subvention au titre du contrat Territoires en Action s'élève à 300 000 euros sur l'axe 2 : conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population.

La présente demande reste conditionnée à la validation du respect des écoconditions par les services de la région ainsi qu'à l'acceptation d'un délai exceptionnel pour le dépôt du dossier de consultation des entreprises.

2. Projet de bâtiment d'accueil périscolaire de la Communauté de Communes Rives d'Yonne et d'Oreuse :

La Communauté de Communes Rives d'Yonne et d'Oreuse porte un projet de création d'un centre périscolaire dans la commune de La Chapelle-sur-Oreuse en capacité d'accueillir une centaine d'enfants afin de répondre au besoin d'accueil périscolaire pour les communes environnantes. Effectivement, alors que la moyenne française est d'une place pour 3 enfants dans la tranche d'âge 3-14 ans, la capacité actuelle de la CCRYO est d'une place pour 6 enfants. L'écart est encore plus important pour la tranche d'âge 15-17 ans.

Ce projet, dont la commune de La Chapelle-sur-Oreuse assure la maîtrise d'ouvrage, comprend la réhabilitation de l'étage de la salle des fêtes de la commune, actuellement inutilisée et l'extension du même bâtiment. Le bâtiment aura une double fonction, il servira de centre périscolaire en période scolaire (compétence communale) et de centre de loisirs le reste du temps (compétence communautaire).

Le coût du projet s'élève à 2 520 000 € HT, la demande de subvention au titre du contrat Territoires en Action s'élève à 200 000 euros sur l'axe 2 : conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population.

La présente demande reste conditionnée à la validation du respect des écoconditions par les services de la région ainsi qu'à l'acceptation d'un délai exceptionnel pour le dépôt du dossier de consultation des entreprises.

Projets identifiés	Maître d'ouvrage	Stade d'avancement	Calendrier	Coût total € HT	Montant de subvention attribuable	Avis émis
--------------------	------------------	--------------------	------------	-----------------	-----------------------------------	-----------

Construction du Pôle scolaire de Lixy	SIVOS Nord-Est Gatinais	APD	2026	3 733 178,82 € HT	300 000,00	FAVORABLE
Construction d'un bâtiment périscolaire	Commune de la Chapelle-sur-Oreuse	APD	2026	2 520 000 € HT	200 000,00	FAVORABLE

Suite à la présentation des projets, un échange a lieu concernant les subventions de l'Etat et plus particulièrement la DETR dont plusieurs décisions de refus sont parvenues aux élus ces derniers jours.

2. Délibération N°ADM-5 : Validation de l'accord de consortium Seine Nourricière- phase de réalisation

En 2024, le PETR du Nord de l'Yonne s'est engagé aux côtés de la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris, le département de Seine-Saint-Denis, la Métropole Rouen Normandie ainsi que la communauté Urbaine du Havre afin de répondre à l'AMI 'Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires' de la Banque des Territoires. Ce projet vise à développer les filières agricoles durables grâce à la restauration collective des collectivités membres ainsi qu'à décarboner la logistique de ces filières.

La phase de maturation du projet est désormais terminée, la Banque des Territoires a validé l'ensemble du projet Seine Nourricière le 12 septembre dernier pour un montant total de 9 990 275 €.

Pour mémoire, le projet comprend 8 actions contenant chacune plusieurs projets :

- Gouvernance
- Amplification (communication, recherche, évaluation etc...)
- Création d'un Paiement pour Services Environnementaux
- Logistique
- Commercialisation
- Restauration collective
- Accessibilité alimentaire

Pour le Nord de l'Yonne spécifiquement, Seine Nourricière financera :

- L'agrandissement de la plateforme logistique de l'entreprise « Terres du Pays d'Othe » (TPO) : **263 500 euros**
- Le développement des capacités de production de TPO : **274 519 euros**
- Le développement des capacités de production de la conserverie « La Jovinienne » : financement via un appel à projet à déterminer
- L'accompagnement des gestionnaires de la restauration collective (Action Restauration collective) par la réalisation d'études préalables à la création de cantines centrales, d'audits pour le respect des cahiers des charges des marchés publics et enfin l'achat d'équipements de cuisine : **80 000 euros.**

Enfin le projet Seine Nourricière comprend différentes actions globales sur l'ensemble du bassin hydrographique Seine Normandie dont pourront bénéficier les producteurs du Nord de l'Yonne comme la création d'une Union commerciale des filières durables du Bassin Seine-Normandie via la création d'un GIE.

VU l'exposé du Président

VU l'accord de consortium présenté en annexe

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'accord de consortium Seine Nourricière pour la phase de réalisation.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document nécessaire au dépôt et à l'instruction du dossier.

Monsieur Luc MAUDET rejoint la séance à 17h52.

Un échange s'installe concernant le vote du budget dans la perspective du renouvellement des instances du PETR suite aux élections municipales. Il est proposé de procéder au vote d'un premier budget avant les élections pour tenir compte du délai de renouvellement des élus du PETR puis éventuellement d'un second avec les nouveaux élus en cas de besoin.

La séance est levée à 17h57.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre BARRET

Le Président



Nicolas SORET